

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE**

Arrondissement de Sarcelles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE CAMILLE
SAINT-SAËNS A DEUIL-LA-BARRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois, le Vingt Mars à Dix-Neuf heures,

Le Comité Syndical légalement convoqué, par courrier du 13 Mars 2023 et par affichage du 13 Mars 2023 s'est assemblé au complexe sportif Alain Mimoun, sous la présidence de Mme SCOLAN, Présidente.

PRESENTS :

Mme SCOLAN –Présidente-, M. FLOQUET –Vice-président, M. TIR, Mme PETITPAS, M. LEFFET, M. CORINTHE, M. ROSE formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : M. HERCYK, Mme COUDRIER, M. BAMBA, M. COUSSEAU, Mme TORDJMAN, Mme DUBOIS, M. WAMBECKE, Mme CIUNTU, Mme AVENEL, Mme MARDON.

PROCURATIONS :

08 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU la note présentant cette délibération,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

CONFORMÉMENT à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois sont créés par l'organe délibérant du Comité syndical.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et à temps non complet, nécessaire au fonctionnement des services.

Madame La Présidente propose aux membres du Comité Syndical du lycée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'ADOPTER le tableau des emplois

Cadres d'emplois/Grades	Total des emplois	Total pourvus	Total non pourvus	Total Titulaires	Total Contractuels	Total des emplois à temps complet
Technique	9	9	0	4	5	8
Catégorie C						
Agent de maîtrise	1	1	0	1	0	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	2	0	2	0	2
Adjoint technique territorial	6 (5)	6	0	1	5	5
Total général	9 (8)	9	0	4	5	8

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

ACTE EXECUTOIRE le 04/04/2023
en application des Art. L 2131-1,
L 2131-2, L 2131-3 du C.G.P.T.
Affiché - Notifié le 04/04/2023

La Présidente,

Muriel SCOLAN



Acte publié le 04-04-2023

Acte à classer

L-23-MARS-Q08

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-03T16-45-31.00 (MI244207312)

Identifiant unique de l'acte : 095-259502276-20230320-L-23-MARS-Q08-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de décision : 20/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. création de poste

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 08-- Modification du tableau des effectifs.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/04/23 à 16:45

Par MANTEL Cécile

Transmis

Date 03/04/23 à 16:45

Par MANTEL Cécile

Accusé de réception

Date 03/04/23 à 16:55